



CONSEIL NATIONAL DU SIDA
39-43 QUAI ANDRE CITROËN
75902 PARIS CEDEX 15
T. 33 [0]1 40 56 68 50
F. 33 [0]1 40 56 68 90
CNS.SANTE.FR

COMMUNIQUE DE PRESSE

POLITIQUE PUBLIQUE

FR

13/05/2011

**EFFET PREVENTIF DES ANTIRETROVIRAUX :
UN BENEFICE CONDITIONNE PAR L'EXTENSION DE
L'OFFRE DE DEPISTAGE ET LA MISE EN ŒUVRE DU
CONCEPT DE « PREVENTION COMBINEE »**

Les résultats d'un important essai international, publiés jeudi 12 mai 2011, confirment que la mise sous traitement antirétroviral des personnes infectées par le VIH diminue très fortement le risque que ces personnes transmettent le virus par voie sexuelle. Ils consolident en outre fortement l'intérêt d'une mise au traitement précoce, à la fois en termes de réduction du risque de transmission à autrui et de bénéfice thérapeutique pour la personne traitée.

Le Conseil national du sida, dans le prolongement de son *Avis suivi de recommandations sur l'intérêt du traitement comme outil novateur de la lutte contre l'épidémie d'infections à VIH* du 9 avril 2009 (1), estime ces résultats très encourageants. L'impact des traitements antirétroviraux sur le risque de transmission sexuelle offre un outil puissant à la fois au plan collectif, pour enrayer la dynamique de l'épidémie, et au plan individuel, en élargissant la palette des moyens de prévention disponibles.

Pour autant, conformément à ses conclusions et recommandations de 2009, le Conseil national du sida tient à rappeler que l'effet préventif du traitement ne peut être pleinement obtenu qu'à la double condition de parvenir à un dépistage beaucoup plus large et précoce de l'infection, et d'inscrire le nouvel outil dans une approche de prévention dite « combinée », promouvant la complémentarité des différents outils, informant sur leur intérêt comme sur leurs limites, visant à donner aux individus les moyens de maximiser leur protection et celle de leurs partenaires.

La volonté politique de mettre en œuvre ces stratégies doit, sans attendre, être très fermement affirmée.

(1) http://www.cns.sante.fr/IMG/pdf/Avis_sur_L_interet_du_traitement.pdf

Contact presse

Michel Celse : 01 40 56 68 56 / 06 80 73 87 64 / michel.celse@sante.gouv.fr